

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR PAYS TOLOSAN

Séance du 14 décembre 2022

L'an deux mille vingt et un, le 14 décembre, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués, se sont réunis à 17h00 à Merville.

Votants :

C3G : Maryse AUGER, Didier CUJIVES, Véronique MELET, Patrick PLICQUE, Thierry CASTET,

CCCB : Joël CAMART, Catherine CLAEYS, Gérard GUÉRCI, Claude MARIN, Anne-Sophie PILON, Patrice SEMPERBONI, Charles DE LASSUS SAINT GENIES, Sandrine PENAVERAIRE,

CCF : Hugo CAVAGNAC, Virginie CLAVEL, Alain HINAUX, Colette SOLOMIAC, Serge TERRANCLE, Janine GIBERT,

CCHT : Nicolas ALARCON, François CODINE, Denis DULONG, Marie-Luce FOURCADE, Céline FRAYARD, Patrice LAGORCE, Serge BAGUR, Françoise MOREL CAYE, Patricia OGRODNIK,

CCVA : Thierry ASTRUC, Sonia BLANCHARD ESSNER, Isabelle GAYRAUD, Jean-Michel JILIBERT, Gilles JOVIADO, Cédric MAUREL, Robert SABATIER,

Secrétaire de séance : Cédric Maurel

Domaine : Finances

Délibération n°: 22-076

Nombre de délégués : 47
Quorum : 24
Date de convocation : 7/12/2021

Membres présents : 35
Rouvoit : /

Objet : Demande aide financière auprès de LEADER pour l'étude Comptoir de Campagne

Marie Luce Fourcade, Vice-Présidente en charge des équipements structurants, expose que le PETR Pays Tolosan peut demander une subvention auprès du dispositif LEADER pour l'action « Comptoir de campagne ».

L'étude Comptoir de campagne, en lien avec le PAT, propose un service de modélisation économique et de structuration commerciale aux territoires pour identifier :

- les communes avec un potentiel d'implantation d'un commerce multi services
- la possibilité d'implanter un approvisionnement local
- les commerces qui peuvent être renforcés par ce dispositif

Le montant total de l'étude est de 27 780 € TTC sur lequel il a été obtenu une aide de la Région Occitanie d'un montant de 6 266.42 €. En complément, il est demandé une aide LEADER représentant 48% soit, 13 334.40 €. Le reste à charge de la structure représente 29.4 % soit, un autofinancement de 8 179.18 €.

Le budget prévisionnel de ce projet est de 27 780 € TTC,

Entendu l'exposé de la Vice-Présidente,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical se prononce à l'unanimité de ses membres présents et représentés pour :

- 1 Demander une aide au dispositif LEADER d'un montant de 13 334.40 €
- 2- Mandater le Président à signer tout acte et tout document relatif à la bonne exécution de ce dossier

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 14 décembre 2022.

Le Président,



Didier CUJIVES

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 14 décembre 2022
Au registre sont les signatures